

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie



**MINISTRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET
DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE**

Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA)

Objectif 2015

Avec l'appui technique et financier du partenaire



Mai 2011

© **MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET
DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE**

© Editions HAHO

ISBN 978-2-906718-08-1

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| AVANT PROPOS | 6 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES | 8 |
| LISTE DES TABLEAUX | 9 |
| LISTE DES FIGURES | 10 |
| LISTE DES GRAPHIQUES | 10 |
| PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 10 |
| INTRODUCTION | 11 |
| PARTIE 1: BILAN ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR | 15 |
| 1. LE CONTEXTE GENERAL | 15 |
| 1.1. L'organisation administrative du Togo | 16 |
| 1.2. Physiographie du pays | 18 |
| 1.2.1. Le relief | 18 |
| 1.2.2. La géologie | 18 |
| 1.3. Le climat | 19 |
| 1.3.1. Les effets du changement climatique | 19 |
| 1.4. La végétation et les sols | 20 |
| 1.5. La démographie | 21 |
| 2. LES RESSOURCES EN EAU DU TOGO | 23 |
| 2.1. Les précipitations | 23 |
| 2.2. Les hydro systèmes de surface | 25 |
| 2.2.1. Le Bassin de la Volta Blanche | 27 |
| 2.2.1.1. Le sous-bassin de la Volta | 27 |
| 2.2.1.2. Le sous bassin de l'Oti | 27 |
| 2.2.1.3. Les bassins frontaliers occidentaux | 27 |
| 2.2.2. Le bassin du Mono | 27 |
| 2.2.3. Le bassin du Lac Togo | 28 |
| 2.2.4. Les bassins frontaliers orientaux | 28 |
| 2.2.5. Les bassins par bassin hydrographique | 28 |
| 2.2.6. Les zones humides | 29 |
| 2.3. LES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE | 30 |
| 2.3.1. Les aquifères du socle et du sédimentaire ancien | 30 |
| 2.3.2. Les aquifères des formations sédimentaires méridionales | 32 |
| 2.3.3. Récapitulatif des ressources en eau renouvelables | 34 |
| 2.3.4. La qualité des eaux | 34 |
| 2.3.5. Le déficit d'information sur les ressources en eau | 35 |
| 3. LA POLITIQUE NATIONALE DU SECTEUR | 36 |
| 3.1. La dimension sociale de l'eau | 36 |
| 3.2. La dimension économique de l'eau | 37 |
| 3.3. La dimension environnementale de la politique de l'eau | 39 |
| 3.4. La politique des sous-secteurs de l'eau potable et de l'assainissement | 40 |
| 4. LE CADRE JURIDIQUE DU SECTEUR DE L'EAU | 42 |
| 4.1. Les dispositions du code de l'eau | 42 |
| 4.2. Les engagements internationaux du togo | 44 |

| | | |
|---|--|-----------|
| 4.2.1. | La convention sur le bassin du fleuve Volta | 44 |
| 4.2.2. | Les accords multilatéraux sur l'environnement | 45 |
| 5. | LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .. | 46 |
| 5.1. | Les services de l'eau de l'Etat | 46 |
| 5.2. | Les services publics de l'assainissement | 47 |
| 5.2.1 | Ministère en charge de la santé | 47 |
| 5.2.2 | Ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat | 48 |
| 5.2.3 | Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement | 49 |
| 5.2.4. | Ministère en charge de l'environnement | 50 |
| 5.3 | Les collectivités locales | 51 |
| 5.4 | Les opérateurs privés | 51 |
| 5.5 | Le financement des programmes du secteur de l'eau et de l'assainissement | 52 |
| 5.6 | Caractère transfrontalier des ressources en eau du Togo | 52 |
| 6 | LES USAGES DE L'EAU | 53 |
| 6.1 | L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement domestique (AEPA) | 53 |
| 6.1.1 | La situation de l'AEPA en milieu rural | 55 |
| 6.1.2 | La situation de l'AEPA en milieu semi-urbain | 58 |
| 6.1.3 | La situation de l'AEPA en milieu urbain | 61 |
| 6.1.4 | L'évaluation des besoins en eau potable à l'horizon 2020 | 64 |
| 6.1.5 | Les prélèvements d'eau pour l'ensemble de la population | 64 |
| 6.1.6 | Les prélèvements d'eau nécessaires pour la satisfaction de l'OMD | 67 |
| 6.1.7 | La répartition spatiale des prélèvements de l'AEP | 70 |
| 6.1.8 | Bilan de la situation en matière d'assainissement | 70 |
| 6.2 | L'Eau pour l'agriculture | 71 |
| 6.2.1 | Situation de l'agriculture irriguée | 71 |
| 6.2.2 | Les prélèvements pour satisfaire les besoins en eau d'irrigation | 73 |
| 6.2.3 | Sécurité alimentaire et mise en valeur hydro agricole | 74 |
| 6.3 | L'eau pour l'élevage | 76 |
| 6.3.1 | Situation de l'hydraulique pastorale | 76 |
| 6.3.2 | Les prélèvements pour satisfaire les besoins en eau de l'élevage | 76 |
| 6.4 | Les usages industriels | 77 |
| 6.4.1 | L'hydroélectricité | 78 |
| 6.4.2 | Les aménagements hydroélectriques actuels | 78 |
| 6.4.3 | Le potentiel hydroélectrique | 78 |
| 6.5 | La pêche | 79 |
| 6.6 | L'eau pour l'environnement | 79 |
| 6.7 | Le tourisme | 80 |
| 7 | ADEQUATION ENTRE RESSOURCES ET BESOINS EN EAU | 81 |
| 8 | ANALYSE PROSPECTIVE | 83 |
| Partie 2 : LE PLAN D'ACTIONS | | 85 |
| 9 | LE CADRE MACRO-ECONOMIQUE | 85 |
| 9.1 | Inégalités d'accès aux services de base. | 85 |
| 9.2 | Pauvreté et vulnérabilité | 85 |
| 9.3 | Analyse des risques et perspectives d'atteinte des OMD | 86 |
| 9.4 | Renforcement des capacités | 87 |

| | | |
|--------|---|-----|
| 9.5 | Place du secteur de l'eau dans l'économie nationale | 88 |
| 9.6 | Mécanismes des financements publics liés à la mobilisation-utilisation de l'eau | 88 |
| 9.7 | Les financements privés | 89 |
| 10 | MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE AU TOGO | 90 |
| 10.1 | Plan d'actions GIRE | 90 |
| 10.2 | Stratégies pour l'eau potable et l'assainissement | 90 |
| 10.3 | L'amélioration de la desserte en eau potable et assainissement | 91 |
| 10.4 | Les institutions à créer ou consolider | 92 |
| 10.5 | La contribution des acteurs | 93 |
| 10.5.1 | La question des redevances | 93 |
| 10.5.2 | L'entretien des infrastructures en milieu rural et semi-urbain | 93 |
| 10.6 | Le Fonds de gestion intégrée des ressources en eau (FGIRE) | 94 |
| 11 | BESOINS FINANCIERS DU PANSEA | 95 |
| 11.1 | Les Besoins en Infrastructures d'AEPA | 95 |
| 11.2 | Les besoins en renforcement des capacités nationales | 95 |
| 11.3 | Les besoins pour l'amélioration des connaissances sur les ressources en eau | 97 |
| 11.4 | Consolidation des financements requis | 99 |
| 11.5 | Bilan financier et priorités d'interventions | 100 |
| 12 | CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 104 |

AVANT PROPOS

Face aux risques liés à un déficit tant quantitatif que qualitatif de l'accès à l'eau, des programmes nationaux sont nécessaires pour mieux gérer des ressources en eau de plus en plus limitées et vulnérables et pour améliorer la qualité des services de production/traitement/distribution de l'eau. Ceci est indispensable si l'on mesure à quel point l'eau va sous-tendre le développement humain et économique des prochaines décennies pour un pays comme le Togo. En outre, ce pays a contribué aux grandes conférences de l'ONU sur le secteur : Conférences de Dublin (Janvier 1992) dont les délibérations (principes de Dublin sur la GIRE) ont été adoptées au Sommet de Rio de Janeiro (chapitre 18 de l'Agenda 21 consacré à l'eau), Commission du Développement Durable d'avril 1998 sur l'eau, préparée par le groupe d'experts internationaux réunis à Harare (Janvier 1998) et, plus tard, Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg (septembre 2002). Il en a endossé les résultats et recommandations.

En matière de politiques de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement, la démarche verticale de «haut en bas» qui privilégie le point de vue des «offreurs» a largement dominé jusqu'ici. Le point de vue des bénéficiaires ou des «demandeurs» n'a été que rarement pris en compte et cela a entraîné de nombreux échecs et gaspillages. L'absence de participation des populations à la formulation et à la mise en œuvre des projets, qui a accompagné jusqu'ici l'approche fragmentée de l'essentiel de l'assistance externe, a conduit au manque d'appropriation, par celles-ci, de leurs résultats. Ce document est fondé sur les principes de la GIRE qui est un processus d'intégration participative visant la gestion équitable et la mise en valeur harmonieuse d'un patrimoine national, - les ressources en eau -, avec le souci de ce qui va être laissé aux générations futures et au maintien des écosystèmes, donc dans une optique conjointe de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté.

Les pays les moins développés méritent une attention particulière du fait des problèmes aigus de pauvreté et de santé publique qui s'y posent. Les investissements nécessaires pour satisfaire l'OMD dans le domaine de l'eau potable sont estimés à environ 3,4 milliards de dollars par an en Afrique sub-saharienne et concernent pour l'essentiel une population très pauvre dont le revenu journalier est inférieur à 1 dollar par habitant. Avec l'OMD, il s'agit de fournir l'accès à l'eau à quelques 320 millions de personnes en 15 ans, entre 2000 et 2015. Si ces personnes consacrent 1% de leurs faibles revenus (en moyenne 1/2 dollar par jour per capita) aux investissements dans le secteur de l'eau, leur contribution financière pourrait atteindre 584 millions de dollars par an. Les contribuables et les autres usagers de l'eau pourraient probablement consacrer 0,5 % du PIB aux investissements additionnels dans le secteur de l'eau, ce qui impliquerait une augmentation de 30 % de leurs dépenses pour l'eau afin de financer l'eau des pauvres (1,6 milliard de dollars par an). Pour couvrir l'intégralité des coûts d'investissements, il faudrait que l'aide additionnelle atteigne 1,2 milliard de dollars par an. Comme l'aide actuelle pour l'eau en Afrique sub-saharienne n'est que de 600 millions de dollars par an, il faudrait que **cette aide double et de plus fournie sous la forme de dons.**

Or, au cours des dernières années, les pays industrialisés ont réduit leur aide pour l'eau au moment même où ils ont contribué à fixer des objectifs ambitieux en matière d'accès à l'eau potable, objectifs d'autant plus ambitieux que l'essentiel de l'effort est demandé aux pays en développement. S'il va de soi que la solidarité internationale doit suppléer à l'absence de moyens financiers des pays les moins avancés, les pays industrialisés n'ont pas pris jusqu'ici d'engagements concrets et globaux en matière de financement de l'aide pour l'eau potable et l'assainissement. Or, sans un accroissement important de cette aide, il sera impossible de satisfaire aux objectifs du Millénaire et sans un engagement ferme d'augmenter cette aide, les pays en développement risquent de ne pas engager les réformes souhaitables en matière de gouvernance de l'eau et de santé publique. L'augmentation indispensable de l'aide pour l'eau devrait être modulée selon l'étendue des besoins de sorte que **les pays les plus pauvres de l'Afrique sub-saharienne comme le Togo bénéficient au minimum d'un triplement de l'aide pour l'eau potable et l'assainissement, laquelle devrait s'établir autour de 1,8 milliard de dollars par an.**

Dans le présent document, qui fait un état le plus précis possible des besoins en infrastructures et en investissements pour atteindre les Objectifs du Millénaire en matière d'accès à l'eau potable et à des services adéquats d'assainissement ainsi que pour la mise en place concomitante du processus GIRE au Togo, l'hypothèse de base est bien que les besoins identifiés seront satisfaits par une augmentation substantielle de l'aide pour l'eau

potable et l'assainissement de ce pays, moyennant des engagements clairs des autorités nationales quant à la pérennité et à la transparence de la gestion des actions préconisées et la mise en place du processus GIRE. Il faut garder l'espoir que, vu la demande relativement modeste en investissements et la situation prévalant dans ce pays qui a pris beaucoup de retard, cette hypothèse sera rapidement confirmée et que le PANSEA sera mis en œuvre promptement. Car l'horizon 2015 s'approche à grands pas et les populations attendent. En vue d'aboutir à terme à une gestion rationnelle et équitable des ressources en eau et des infrastructures d'accès à l'eau dans le pays, le gouvernement du Togo, représenté par le Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise, sa Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA) et la société Togolaise des Eaux, a obtenu, entre autres :

-  l'appui du PNUD pour la mise en œuvre d'un projet intitulé « *Appui à la mise en place de la GIRE et de la formulation d'un programme OMD dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement* ». En préalable à l'élaboration du présent document de synthèse, une étude exhaustive en trois volumes a été effectuée, validée par 5 ateliers régionaux et un atelier national, qui inclut : un état des lieux du secteur de l'eau et de l'assainissement du Togo, une proposition de Politique Nationale de l'Eau avec des stratégies de mise en œuvre et un plan d'actions pour la GIRE et enfin une proposition de cadre législatif et réglementaire avec un avant-projet de loi portant Code de l'Eau. Dans le même temps, un travail en profondeur sur l'eau potable et l'assainissement dans le pays a été mené dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, donnant lieu à un plan OMD pour l'AEPA qui évalue les besoins et les investissements requis jusqu'à l'horizon 2015 et qui a également fait l'objet d'un atelier national de validation (avec la contribution du PNUE- UCC Water) ;
-  l'appui de l'AFD pour l'hydraulique et l'assainissement urbains, l'hydraulique villageoise (financement de l'inventaire des milieux rural et semi-urbains), le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la GIRE et du système d'information sur l'eau ;
-  l'appui de l'UNICEF pour l'hydraulique villageoise et la préparation de la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'assainissement au Togo (PNHAT) ;
-  l'appui de l'UEMOA et de la BID en hydraulique villageoise;
-  l'appui de la BOAD et de l'UE (projet PAUT) pour l'assainissement urbain de Lomé ;
-  l'appui de l'UE pour des actions d'hydraulique villageoise à travers le projet STABEX et à travers le projet ACP-UE régional pour l'appui à la préparation de la Politique Nationale de l'Eau (non encore validée et endossée) du PANGIRE-Togo (non encore validé et endossé); ce dernier présente un nouveau plan d'Actions GIRE sous la forme de « Fiches de projets »;
-  l'appui de l'OMS (projet GWSP) ;
-  l'appui de nombre d'ONGs en hydraulique villageoise et pour l'assainissement.

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|-----------|---|
| ABV | : Autorité du Bassin de la Volta |
| AEPA | : Approvisionnement en eau Potable et Assainissement |
| AEP | : Approvisionnement en Eau Potable |
| AFD | : Groupe de l'Agence Française pour le Développement |
| AMCOW | : African Ministerial Council on Water (Conseil des Ministres Africains pour l'Eau) |
| BOAD | : Banque Ouest Africaine de Développement |
| CAPNET | : Réseau international de développement des capacités GIRE (PNUD-GWP) |
| CEDEAO | : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CFME | : Centre de Formation aux Métiers de l'Eau |
| CPCS | : Cadre Permanent de Coordination et de Suivi (de la CEDEAO) |
| CRCRE | : Conseil régional de Concertation sur les Ressources en Eau (de la CEDEAO) |
| CREPA | : Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement |
| DGEA | : Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement |
| DMN | : Direction de la Météorologie Nationale |
| FAO | : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FCFA | : Franc CFA ou XOF (parité fixe : 1 EUR = 656 XOF) |
| FEM | : Fonds pour l'Environnement Mondial |
| FGIRE | : Fonds pour la Gestion intégrée des ressources en eau |
| GIRE | : Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| IEC | : Information, Education, Communication |
| PME | : Partenariat Mondial de l'Eau |
| ONU/DAES | : Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUE | : Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| TdE | : Société Togolaise des Eaux |
| UCC-Water | : UNEP Collaborating Centre on Water & Environment (Centre du PNUE pour l'Eau et de l'Environnement) |
| UCRE | : Unité de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO (Ouagadougou) |
| OMD | : Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OMS | : Organisation Mondiale de la Santé |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| ONU-EAU | : Groupement des organismes des Nations-Unies actives dans le secteur de l'eau |
| UE | : Union Européenne |
| UNICEF | : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| USD | : Dollar des Etats-Unis (1 USD ~ 487 XOF à la date du présent document) |
| WWAP | : World Water Assessment Programme (Programme mondial d'évaluation des ressources en eau) de l'UNESCO |
| WWDR | : World Water Development Report (Rapport mondial sur l'eau de l'ONU). |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------|--|-----|
| Tableau 1 | : Organisation administrative du Togo en 2007 | 16 |
| Tableau 2 A | : Croissance démographique (période 2000 à 2010) | 21 |
| Tableau 2 B | : Croissance démographique (période 2015-2025) | 22 |
| Tableau 3 | : Superficies des bassins et sous bassins hydrographiques | 25 |
| Tableau 4 | : Superficie des grandes plaines inondables du Togo | 30 |
| Tableau 5 | : Caractéristiques hydrogéologiques des formations du socle | 32 |
| Tableau 6 | : Ressources en eau souterraine | 33 |
| Tableau 7 | : Prélèvements sur l'aquifère côtier | 33 |
| Tableau 8 | : Essai de bilan des ressources en eau | 41 |
| Tableau 9 | : Desserte en eau potable de la population togolaise (2007) | 53 |
| Tableau 10 | : Systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain | 54 |
| Tableau 11 | : Évaluation de la desserte en milieu rural en 2007 | 56 |
| Tableau 12 | : Évaluation de la desserte en eau potable en milieu semi-urbain en 2007 | 59 |
| Tableau 13 | : Évaluation de la desserte en milieu urbain (centres desservis par la TdE) | 62 |
| Tableau 14 | : Hypothèse de consommation en eau potable par milieu | 64 |
| Tableau 15 | : Besoins théoriques en eau potable par milieu (2000 – 2020) | 65 |
| Tableau 16 | : Besoins théoriques en eau potable par région (2000 – 2020) | 66 |
| Tableau 17 | : Évaluation par milieu des besoins en eau potable pour atteindre l'OMD | 68 |
| Tableau 18 | : Évaluation par région des besoins en eau potable pour atteindre l'OMD | 69 |
| Tableau 19 | : Répartition par bassin hydrographique des prélèvements pour l'AEP | 70 |
| Tableau 20 | : Caractéristiques des périmètres irrigués | 72 |
| Tableau 21 | : Superficies exploitées pour le maraîchage | 73 |
| Tableau 22 | : Estimation de l'évolution de la superficie des cultures irriguées. | 73 |
| Tableau 23 | : Prélèvements pour satisfaire les besoins de l'hydraulique agricole | 74 |
| Tableau 24 | : Effectifs de cheptel par région | 76 |
| Tableau 25 | : Évaluation des besoins en eau pour satisfaire les besoins de l'élevage | 77 |
| Tableau 26 | : Prélèvements par bassin et région pour satisfaire les besoins de l'élevage | 77 |
| Tableau 27 | : Production d'énergie hydroélectrique | 78 |
| Tableau 28 | : Principaux sites identifiés pour des aménagements hydroélectriques | 79 |
| Tableau 29 | : Adéquation ressources en eau et prélèvements | 82 |
| Tableau 30 | : Disponibilité des ressources en eau de surface | 83 |
| Tableau 31 | : Disponibilité des ressources en eau souterraine | 83 |
| Tableau 32 | : Disponibilité totale des ressources en eau renouvelables | 84 |
| Tableau 33 | : Scénario de financement pour atteindre les OMD au Togo | 88 |
| Tableau 34 | : Synthèse des actions GIRE | ? |
| Tableau 35 | : Synthèse des stratégies AEPA | ? |
| Tableau 36 | : Besoins en Infrastructures nouvelles pour atteindre l'OMD AEPA | 95 |
| Tableau 37 | : Projets en cours ou programmés 2008-2011 | 100 |
| Tableau 38A | : Récapitulatif par tranches de financement du plan PANSEA | 102 |
| Tableau 38B | : Récapitulatif des objectifs et coûts du plan PANSEA | 103 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Carte générale et administrative du Togo | 17 |
| Figure 2 : Hydro climatologie du Togo : isohyètes et températures moyennes | 24 |
| Figure 3 : Carte de délimitation des bassins versants au Togo | 26 |
| Figure 4 : Carte des systèmes aquifères du Togo | 31 |
| Figure 5 : Composantes du coût de l'eau | 38 |
| Figure 6 : Architecture organisationnelle de la GIRE au Togo | 92 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|-----|
| Graphique 1:Évolution des précipitations moyennes pour 15 stations pluviométriques | 23 |
| Graphique 2:Courbe OMD nationale | 55 |
| Graphique 3: Desserte potentielle et réelle par région en milieu rural (2007) | 55 |
| Graphique 4 :Courbe OMD pour le milieu rural | 57 |
| Graphique 5 : Desserte potentielle et réelle en milieu semi urbain | 58 |
| Graphique 6 :Courbe OMD pour le milieu semi urbain | 60 |
| Graphique 7 : Évaluation de la desserte des centres urbains desservis par la TdE | 61 |
| Graphique 8 : Courbe OMD pour le milieu urbain | 63 |
| Graphique 9 :Évolution des besoins en eau potable par milieu | 65 |
| Graphique 10 : Évolution des besoins en eau potable par région | 66 |
| Graphique 11 : Evolution des ressources renouvelables en eau de surface | 83 |
| Graphique 12 : Evolution des ressources renouvelables en eau souterraine | 84 |
| Graphique 13 : Evolution de la totalité des ressources en eau renouvelables | 85 |
| Graphique 14 : Évolution des investissements pour l'eau assainissement (2000-2007) | 88 |
| Graphique 15 : Impact des pannes en milieu rural et semi-urbain | 94 |
| Graphique 16 :Evolution plausible des engagements financiers pour la réalisation du PANSEA en 2015 | 101 |

PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ministère de la Santé publique. 2001 (PNUD/OMS).
 - Doc.1 : Diagnostic de la situation de l'hygiène et de l'assainissement au Togo.
 - Doc.2 : Politique nationale d'hygiène et d'assainissement pour le Togo.
 - Doc.3 : Plan stratégique de mise en œuvre de la politique d'hygiène et d'assainissement
 - Doc 4 : Rapport de consultation : Etat des lieux de l'assainissement urbain
2. PNUD/DAES/FAO. 2005. Politique et Stratégies Nationales pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au TOGO (3 volumes : 1. État des lieux du secteur de l'eau et de l'assainissement 2. Politiques et stratégies pour la GIRE au Togo et 3. Avant-projet de loi portant Code de l'eau)
3. PNUD. Rapport sur le Développement Humain 2006
4. PNUD/ DAES. 2007. Plan OMD-AEPA
5. PNUD/GEF. 2007 Projet ANCR (rapport final) : Besoins et priorités du Togo en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la pollution
6. FAO: AQUASTAT
7. PNUD/FEM/MERF 2007. Rapport intérimaire PANA. Etude de vulnérabilité, identification des principales mesures d'adaptation et des options prioritaires de riposte aux changements climatiques. Secteur des ressources en eau.

INTRODUCTION

L'eau non potable tue plus que le cancer, le sida et la guerre réunis. Chaque année 8 millions d'individus meurent des suites de maladies d'origine hydrique, soit pas moins de quinze personnes par minute. Parmi eux, 1,5 millions d'enfants meurent annuellement de simples diarrhées directement attribuables à l'ingestion d'eau insalubre. Cette **hécatombe silencieuse** est non seulement dramatique mais elle est mal connue, surtout dans les pays riches, tant et si bien que les décideurs politiques ne se sentent pas tenus de prendre les mesures qui s'imposent pour l'enrayer. Mais ce scandale humanitaire du 21^{ème} siècle ne s'arrête pas là : 2, 5 milliards d'individus n'ont pas accès à des toilettes dignes de ce nom, faisant courir à ces victimes un risque majeur de santé publique sans parler de l'atteinte quotidienne à leur dignité humaine. Il s'agit en outre d'un fort vecteur de pollution de l'environnement. Ces deux facteurs conjugués sont en fait indissociables et représentent un sérieux frein au développement économique de nombre de pays. Inutile de dire que ce sont les plus pauvres et les plus démunis qui sont les premiers exposés à ces fléaux, donc privés des droits indispensables d'accès à de l'eau potable de façon pérenne et à des installations adéquates d'assainissement.

La pauvreté, généralement analysée en termes d'absence ou de faiblesse de revenus monétaires, doit aussi être considérée comme un niveau de dénuement dans les modes d'existence et un manque d'accès des gens à des choix concernant leur futur, donc tenir compte de l'impossibilité d'accéder aux services sociaux de base et notamment à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement (AEPA). L'accès pour tous à ces services durables et fiables doit constituer l'un des principaux objectifs de toute stratégie de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté, car il est largement documenté qu'un tel accès permet, entre autres:

- ✚ d'améliorer substantiellement la qualité de la vie des populations en leur fournissant une eau salubre;
- ✚ de mettre en place des conditions de santé et d'hygiène se traduisant rapidement par une réduction de la morbidité et de la mortalité dues aux maladies hydriques ainsi qu'une productivité socioéconomique accrue;
- ✚ de développer, autour des points d'eau, des activités génératrices de revenus (par exemple, jardins potagers) pour améliorer grandement la nourriture disponible pour les familles, payer pour la maintenance des systèmes d'accès à l'AEPA et élargir les opportunités d'éducation et de formation;
- ✚ d'économiser, aux femmes et aux enfants, le temps passé aux corvées d'eau, permettant un accès accru à l'éducation pour les enfants et plus de temps libre pour les femmes;
- ✚ d'améliorer l'organisation sociale des communautés rurales, semi-urbaines et périurbaines grâce à des actions bien ciblées de sensibilisation, d'éducation et de d'information (IEC) coordonnées avec les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la communication sociale, encourageant les communautés à exprimer leurs besoins, demandes et priorités et à assumer la responsabilité et la propriété des systèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement;
- ✚ de bien montrer la cohérence entre l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, avec la réduction de la pauvreté et le développement humain durable.

Dans ce cadre global, la Déclaration du Millénaire (DM, Septembre 2000) a fixé aux pays qui l'ont endossée (dont le Togo), l'objectif de « **réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer** ». Il est par ailleurs entendu que cet accès est pour une eau potable en quantité suffisante (OMD n° 7). La Déclaration du Sommet Mondial du Développement Durable (SMDD, Septembre 2002) a endossé le même but que la DM pour des services adéquats d'assainissement¹ (**réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services adéquats**

¹ Dans ce qui suit, l'on entend par « **assainissement** » ou « **services d'assainissement** » tout ce qui concerne : (i) les évacuations d'excréta, (ii) la gestion, le traitement et l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, y compris la qualité des rejets d'effluents liquides de toutes origines, (iii) la gestion, le traitement et l'évacuation des déchets solides et (iv) le drainage/élimination de toutes zones humides ou inondées considérées comme insalubres du point de vue de la santé publique. S'il est acquis que certains pays ont différencié l'assainissement liquide du solide, pour les besoins de ce travail, les déchets solides ne sont pas dissociés. Selon l'OMS (1998), l'assainissement comprend l'ensemble « des interventions destinées à réduire les risques sanitaires en assurant aux populations un environnement propre et des mesures destinées à interrompre la transmission des pathologies. Elles consistent à lutter contre les vecteurs de maladies, et à mettre en place les installations nécessaires à l'hygiène corporelle et à la propreté des habitations. La notion d'assainissement regroupe ainsi les comportements et les équipements qui agissent en synergie pour créer un environnement salubre ».

Il est également entendu que le **secteur considéré ici est celui de l'eau et de l'assainissement**, ce qui confère à l'assainissement un rôle de **sous-secteur**, inséparable de celui de l'accès à l'eau potable.

d'assainissement). Vu le niveau de départ dans la plupart des pays pauvres, l'atteinte de l'objectif SMDD va exiger un effort financier encore plus important que celui de l'accès à l'eau potable (OMD 7). Pour atteindre l'OMD pour l'eau potable et l'objectif SMDD pour l'assainissement, il est recommandé:

- de promouvoir un plaidoyer aux niveaux local et national par des campagnes publiques de sensibilisation en des programmes cohérents placés, dès 2005, sous la responsabilité d'une seule agence nationale, comme par exemple la DGEA. L'un des objectifs de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de ces campagnes est de réduire de 35% l'incidence des maladies hydriques en 2010 et de 70% en 2015. Il faut adapter les normes de qualité de l'eau en insistant sur leurs liens avec la santé et prendre mieux en compte le rôle des femmes dans le secteur eau et assainissement;
- de conduire des évaluations dans chaque pays visant à définir des stratégies et plans d'action pour atteindre les buts de la DM et du SMDD, y compris les besoins en renforcement des capacités des parties prenantes;
- d'investir dans l'amélioration de l'existant (réhabilitations, fonctionnement et entretien des systèmes d'accès);
- d'encourager et d'opérer autant que possible des transferts de technologie visant à améliorer la performance des systèmes d'accès et les traitements/rejets des eaux brutes et usées.

Concernant la méthodologie pour la conduite des évaluations et la préparation des plans d'actions visant ces objectifs, une étude pilote conduite par ONU-Eau¹ dans les sous-secteurs AEPA de 7 pays (Ghana, Kazakhstan, Madagascar, Mongolie, Népal, Ouganda et Viet Nam) s'est conclue par quatre constats, tous pertinents dans le contexte actuel du Togo:

- La collecte de données intégrées du secteur est un processus nouveau et complexe qui demande une forte collaboration entre plusieurs départements ministériels. Pour corriger le tir quant à l'information manquante et aux indicateurs du progrès dans le sous-secteur de l'AEPA, il convient d'investir du temps et des moyens importants dans les exercices de mise à jour.
- Dans la production de rapports et de statistiques nationales, il existe de sérieux « trous » d'information, notamment quant à la périodicité de la collecte, la fiabilité et la comparabilité des informations recueillies dans une zone géographique donnée;
- Seulement la moitié des agences responsables des pays consultés sont capables de fournir des données financières désagrégées spécifiques aux investissements relatifs à l'eau potable et à ceux de l'assainissement; les origines et les niveaux des contributions en provenance des ménages et du secteur privé sont méconnus dans la plupart des pays consultés;
- Les pays consultés ne gardent pas davantage trace des investissements réalisés dans les domaines du fonctionnement et de l'entretien des systèmes d'AEPA et du renouvellement des équipements.

A l'intérieur de ce cadre général, l'objectif principal du présent document est d'élaborer un **Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et l'Assainissement (PANSEA)**, lequel a l'ambition de servir de référentiel et de tableau de bord uniques pour les autorités responsables et leurs partenaires tout en constituant le rapport de base pour la tenue d'une **Conférence Sectorielle sur le secteur Eau et Assainissement (CSEA)** du Togo.

Le PANSEA intègre de manière cohérente le plan OMD pour les sous-secteurs de l'AEPA et le plan d'actions GIRE, lequel englobe toutes les autres utilisations de l'eau au Togo.

- Le plan d'actions OMD vise l'atteinte en 2015 des cibles OMD (AEP) et SMDD (Assainissement) au Togo. Pour simplifier, ce plan d'actions pour les deux sous-secteurs de l'Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA) est appelé « plan OMD pour l'AEPA » ou tout simplement « plan OMD » dans ce qui suit. La démarche générale qui a présidé à son élaboration a consisté (i) à établir un état des lieux des deux sous-secteurs qui soit le mieux documenté possible en 2007, sur la base d'un inventaire national des points d'eau potable et des installations d'assainissement, (ii) à définir une méthodologie de traitement des données conforme à l'esprit OMD-SMDD qui est de diviser par 2 le nombre de gens n'ayant pas accès aux services et d'en déduire une stratégie et un plan d'investissements avec les mesures d'accompagnement nécessaires pour atteindre lesdits objectifs;
- Le plan d'actions GIRE a été préparé en 2007 comme la suite logique d'un état des lieux du secteur de l'eau et de l'assainissement et de deux propositions de réforme institutionnelle, le document de Politique Nationale sur l'Eau fondée sur les principes de la GIRE et un avant-projet de loi portant Code de l'Eau qui intègre lui aussi ces mêmes

¹ ONU-EAU regroupe toutes les 23 agences du SNU qui s'occupent de l'eau et de l'assainissement.

principes . Ces trois documents viennent de faire l'objet d'une révision en 2010 par la DGEA. Les nouvelles versions sont validées et officiellement endossées. Elles seront présentées en documents attachés au PANSEA pour la CSEA.

Mais il y a un autre argument pour cette consolidation. Il tient à l'importance de l'eau pour atteindre les autres Buts de la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux traitant de la sécurité alimentaire, certains buts liés à la santé, à la protection des ressources naturelles et à l'amélioration de l'habitat des pauvres dans les villes. L'eau est moins présente pour certains buts comme ceux sur l'éducation ou d'autres dans le domaine de la santé. Le besoin d'un accès sécurisé à l'eau unifie les besoins des pauvres, partout où ils vivent et quelle que soit la forme spécifique que prend leur pauvreté et quel que soit le but du Millénaire considéré. L'eau est un facteur essentiel du développement humain durable et aussi un trait d'union entre les pauvres et le reste des communautés car les spectres d'une détérioration des ressources en eau et de l'environnement affectent tout le monde. Améliorer la gestion des ressources en eau requiert des changements dans la gouvernance de l'eau, des réformes institutionnelles et la création de capacités qui vont au delà de la seule réduction de la pauvreté. Ainsi la gestion cohérente de l'eau est en réalité centrale à l'atteinte de tous les buts du Millénaire. Fort de ces considérations, le Gouvernement du Togo a souhaité que le plan OMD et le plan d'actions GIRE constituent un tout¹, **le plan national PANSEA**. Ces 3 documents ont été préparés avec la contribution financière du PNUD².

¹ Le lecteur intéressé peut se référer pour plus de détails aux trois volumes de l'étude GIRE et au plan OMD pour l'AEPA dont les versions finales datent de Mars 2007 (projet PNUD/ONUDAES) et aux versions récentes de la Politique de l'Eau et du PANGIRE-Togo.

² Les contributions anciennes ou récentes des autres partenaires techniques et financiers du Togo en matière d'eau et d'assainissement sont récapitulées au Graphique 11.5 du présent document.

PARTIE 1: BILAN ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR

1. LE CONTEXTE GENERAL

Depuis le début des années 90, le Togo a connu une crise politique qui a fortement freiné son processus de développement, augmenté la pauvreté et occasionné une réduction massive de l'aide extérieure. L'indicateur de développement humain a baissé de 0,51 en 1995 à 0,49 en 2006. Globalement, la crise politique a eu une incidence négative sur la situation économique avec un niveau de croissance économique largement en deçà de l'accroissement naturel de la population. Elle a eu également des répercussions sur la situation sociale et l'aggravation de la pauvreté, avec 62 % des Togolais vivant actuellement en dessous du seuil de pauvreté. La situation est encore plus difficile en milieu rural, où vivent près de 80 % des pauvres. Une telle situation, si elle n'est pas rapidement reprise en main peut rendre illusoire l'atteinte de la majorité des Objectifs du Millénaire¹ pour le Développement (OMD) par le pays.

Pour sortir de cette crise, le Gouvernement a engagé depuis 2005 d'importantes réformes destinées à apaiser le climat politique et social. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la signature en août 2006 de l'Accord Politique Global (APG) qui a permis des avancées significatives (mise en place d'un Gouvernement d'Union Nationale, installation d'une Commission Électorale Indépendante pour préparer des élections législatives libres et transparentes, mesures portant sur la sécurité et la protection des droits humains). En 2006, l'opportunité a été offerte d'avoir de nouvelles données sur les conditions de vie des ménages notamment à travers les enquêtes QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être) et MICS (Enquête par grappe à indicateurs multiples). Cette base d'information a permis au Togo d'élaborer sa Stratégie de Développement à Long Terme basée sur les OMD (DSRP_C). En outre, la conclusion avec le Fonds Monétaire International (FMI) d'un programme de référence couvrant la période d'octobre 2006 à juin 2007 ouvre la perspective de négociations prochaines pour une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) avec cette institution.

Pays côtier, membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) disposant d'une monnaie convertible *de facto* ancrée à l'euro, et aussi membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Togo a une économie qui dépend traditionnellement du secteur primaire. Ce secteur représente environ 40% du PIB et occupe plus de 70% de la population active. Les secteurs secondaire et tertiaire représentent respectivement environ 23% et 36% du PIB. La production agricole est principalement tributaire des aléas climatiques et elle est dominée par des exploitations de petite taille. Les exportations, portant principalement sur les phosphates, le coton, le ciment, le café, et le cacao représentaient, en moyenne annuelle, 34 % du PIB entre 2002 et 2005², soit bien en dessous de la moyenne de 45 % qui prévalait dans les années 80.

La croissance moyenne annuelle n'a été que de 1,1% depuis 1991, niveau largement inférieur à l'accroissement naturel de la population estimé à 2,4% par an. Cette situation, associée à une répartition inégale des fruits de la croissance, n'a guère permis une amélioration du revenu réel par tête. Selon la Banque Mondiale (méthodologie Atlas), en 2005 le Togo avait un Revenu national brut par tête de 350 US \$, en \$ courant (contre 310 US \$ en 2004 et 270 US \$ en 2003¹), niveau qui le classe dans la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA). Par ailleurs, selon le Rapport sur le Développement Humain 2006 du PNUD, son Indice de Développement Humain (0,495) positionnait le Togo au 147ème rang mondial (sur 177) et l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH-1) du Togo le plaçait au 72ème rang mondial sur 102 Pays en développement.

Le Togo dépend de l'assistance étrangère pour le financement d'une bonne partie de son Programme d'Investissement Public (PIP). Traditionnellement, 80% de celui-ci est financé par des ressources extérieures constituées de dons et de prêts consentis à des termes concessionnels. En raison de la suspension de l'appui des bailleurs de

¹ Voir : « Mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire Général de l'ONU sur les OMD en Afrique : stratégies de passage à l'échelle des OMD pour le Togo » Version de Décembre 2009.

² / Source : WDI 2006 de la Banque Mondiale.

fonds depuis le début des années 90, le niveau de l'investissement public est passé de 13,8% du PIB en 1990 à 3,3% en 2005 après avoir atteint un niveau plancher de 1,1% en 2003. Cette tendance à la baisse de l'investissement public a réduit les capacités de production du pays et ralenti la croissance économique. C'est l'un des facteurs essentiels qui a marqué la conjoncture économique. Malgré les difficultés énumérées plus haut, le pays présente toujours des taux élevés de scolarisation en comparaison avec ceux de la plupart des pays de la sous-région. Le taux net de scolarisation dans le primaire (chez les enfants de 6-11 ans) est passé de 63,0% en 2000 à 74,6% en 2006. Le taux d'alphabétisation pour les personnes âgées de 15 ans et plus se situe à 56,9% en 2006 (QUIBB) avec de fortes différences entre les hommes (70 %) et les femmes (44 %).

Le secteur de la santé se caractérise par la faible capacité des formations sanitaires à répondre à la demande croissante en raison de l'évolution démographique du pays. En 2006, sur 1000 naissances vivantes, 77 décèdent avant leur premier anniversaire. Avant le cinquième anniversaire, la mortalité est estimée à 123 ‰. La mortalité infantile et la mortalité infanto-juvénile sont nettement moins élevées en milieu urbain (49 ‰ et 73 ‰, respectivement) qu'en milieu rural (89 et 143 ‰). De meilleures conditions sanitaires (accès à l'eau potable et assainissement) et l'accessibilité aux services de santé dans les zones urbaines expliquent en partie ces différences. Du fait de la crise économique et de la pauvreté croissante, l'état nutritionnel ne s'améliore pas dans le pays. De 2000 à 2006, on a même constaté une certaine détérioration de l'état nutritionnel des enfants. Ainsi, en 2000, la malnutrition mesurée par le retard de croissance a touché 22% des enfants de moins de cinq ans, avec 7% de formes sévères. En 2006, ces proportions sont respectivement de 24% et de 10% , des niveaux très élevés même pour la sous-région.

1.1. L'organisation administrative du Togo

Situé en bordure méridionale de l'Afrique de l'Ouest, dans la région équatoriale, la République Togolaise est un pays d'une superficie de 56 600 km² s'étirant du nord au sud sur 600 km et possédant une façade maritime de 55 km sur le golfe de Guinée. Le Togo se situe entre les méridiens 0°20 et 1°50 Est et les parallèles 6° et 11°10 Nord. Il est limité à l'ouest par le Ghana, au nord par le Burkina Faso et à l'est par le Bénin. Le Togo est divisé en cinq régions administratives (**Figure 1**) qui sont, du nord au sud: la région des Savanes, la région de la Kara, la région Centrale, la région des Plateaux et la région Maritime. Les cinq régions sont divisées en 35 préfectures et 1 sous-préfecture. Les chefs-lieux des préfectures sont considérés comme des communes urbaines. Les autres localités sont classées en deux catégories: les centres qui ont une population de 1 500 habitants et plus et les villages de moins de 1 500 habitants. Le tableau 1 présente l'organisation administrative du Togo.

Tableau 1. Organisation administrative du Togo (2007)

| Région | Préfectures | | Sous-préfectures | | Communes urbaines ⁽²⁾ | |
|----------|---|------|------------------|------|--|------|
| | Dénomination | Nbre | Dénomination | Nbre | Dénomination | Nbre |
| Maritime | Afagnan, Golfe, Lacs, Vo, Yoto, Zio, Avé | 7 | | 0 | Lomé, Aného, Afagnagan, Vogan, abligbo, Tsévié et Kévé | 7 |
| Plateaux | Haho, Moyen-Mono, Kloto, Agou-Gadzépé, Amou, Wawa, Danyi, Ogou, Est-Mono, Anié, Akébou, Kpélé Akata | 12 | | 0 | Notsé, Tohoun, Kpalimé, Agou, Amlamé, Badou, Danyi-Apéyémé, Atakpamé, Elavagnon, Kougnouhou, Adéta, Anié | 12 |
| Centrale | Blitta, Sotouboua, Tchaoudjo et Tchamba | 4 | Mô | 1 | Blitta, Sotouboua, Sokodé et Tchamba | 4 |
| Kara | Assoli, Bassar, Dankpen, Kozah, Binah, Doufelgou et Kéran | 7 | | 0 | Bafilo, Bassar, Guérin-Kouka, Kara, Pagouda, Niamtougou et Kandé | 7 |
| Savanes | Oti, Cinkassé, Kpendjal, Tandjoare et Tone | 5 | | 0 | Mango, Mandouri, Tandjoaré, Dapaong et Cinkassé | 5 |
| Total | | 35 | | 1 | | 35 |

¹ / Cette évolution du Revenu national brut par tête s'expliquerait en partie par les mouvements du taux de change US \$ contre €. En tout état de cause, elle ne peut être interprétée comme une réduction de la pauvreté monétaire des populations pauvres togolaises sur la période 2003-2005.

⁽²⁾ : Tous les chefs lieux de préfecture sont érigés en communes urbaines.